

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 27/03/2023

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-sept mars 2023 à 20h, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : le Maire, Michel LLANAS, Christine BATARDIERE, Pascal DUFLOT, Frédéric GALIBERT, Patrick MASSELOT, Emmanuelle PUY.

ABSENTS EXCUSES : Florence DEGEILH procuration à Pascal DUFLOT, Christine RIERA à Emmanuelle PUY, Jhoanni CONESA à Patrick MASSELOT, Marina GUYON à Christine BATARDIERE et Isabelle AUBRY à Frédéric GALIBERT

SECRETAIRE SEANCE : Christine BATARDIERE

Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 13/02/2023, celui-ci n'appelant pas de remarques, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

TAUX IMPOSITION des TAXES LOCALES 2023

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver les taux de fiscalité comme suit pour 2023

-Taxe Habitation : 8.51% -Taxe Foncière Bâtie : 38.17% -TF Non Bâtie : 29.13%

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions ci-après :

- Ass LEDA Orphelins Pompiers	120€	- Ass Culturelle Cuxa	120€
- Souvenir Français	60€	- Mission locale jeunes	150€
- Ass les jardins familiaux	200€		

(Abstentions : Jhoanni CONESA, Président l'Association et de Pascal DUFLOT)

- Ass Comité des fêtes Codalet 3000€

(Abstention de Frédéric GALIBERT, secrétaire de l'association)

- Maitrise Saint-Joseph Prades 100€

COTISATIONS 2023

Sydeel 66 183€ - Office Tourisme COM COM 15€ - AICO 15€

Réseau Européen Sites St Michel 300€ - Asso Train en Têt 50€

Fédération Canaux Conflent (2 ans :2022+2023) 200€+200€ = 400€

LOCATION ESPACE COMMUNAL « La Parraguera »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir les tarifs pour 2023, à savoir : 200€, pour la location de la « Parraguera » pour les particuliers (gratuit pour les Codalétois)

Voté à l'unanimité

REVISION REGIME INDEMNITAIRE ELUS 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints aux taux suivants à compter du 1^{er} Janvier 2023 : le maire 15% et les trois adjoints, ayant reçu délégation spécifique du maire : 5.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Voté à l'unanimité

COMPOSTEURS DE QUARTIER : PLACE DU VILLAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer la convention présentée aux communes membres volontaires par la COM COM CONFLENT CANIGO. Cet équipement collectif sera installé au lavoir, place du village.

Voté à l'unanimité

RODP 2023 SYDEEL 66- Montant Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité :

Pour 2023, l'état des sommes dues RODP s'élève à 234€ pour la commune.

Voté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de voter 10 : POUR et une abstention des membres présents ou représentés :

Section de Fonctionnement	420 120€
Section d'investissement	147 500€

QUESTIONS DIVERSES

- Commission Communication : compte rendu par Frédéric GALIBERT
- Commission Développement Eco Patrick MASSELOT : Réunion demain
- Réunion eaux et irrigation ce jour en sous-préfecture pour le plan d'action et gestion : Arrosage des potagers 15/03 au 30/04 interdiction pour tous et professionnels 50% du taux habituel. Un cahier des charges sera décidé à la commission des maires le 30/03/2023.
- Communication de la commune sur le référencement des artisans de la commune : un 1^{er} listing des entreprises locales

A 21h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Christine BATARDIERE



Le Maire

Michel LLANAS

